

ETAT DES FORETS DU BASSIN DU CONGO

François HIOL HIOL
Coordonateur Cellule
Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

**Séminaire international : « Gestion des forêts comme outil de coopération et
développement rural en Afrique centrale »**

Madrid +5
17 – 18 novembre 2011

SOMMAIRE

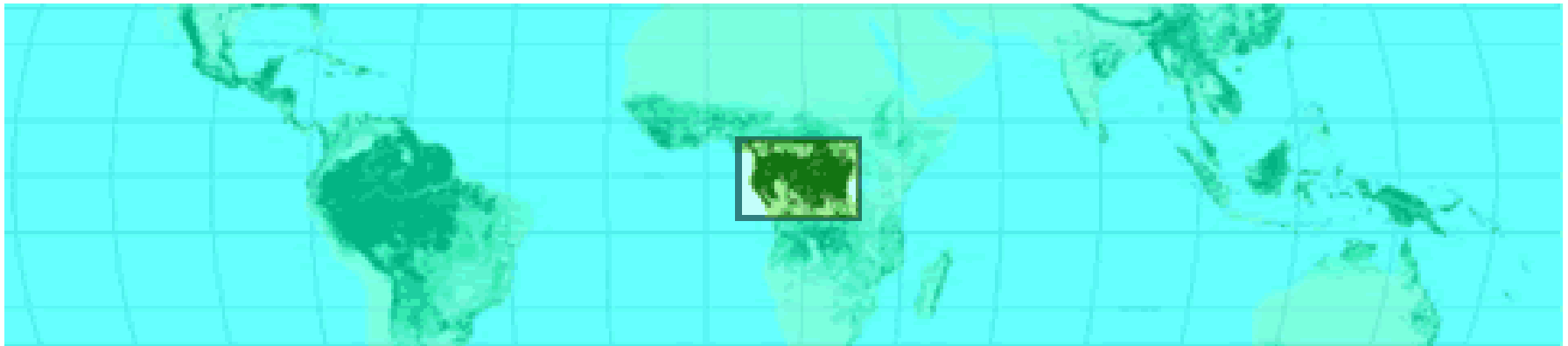
- Introduction
- Données de base sur le BC
- Dynamique COMIFAC
- Cadre Institutionnel de la gestion forestière
- Les surfaces concédées
- La production de bois
- L'industrialisation de la filière
- Les exportations
- Le secteur informel
- Les défis à relever

Introduction

- Les forêts du bassin du Congo sont au cœur des préoccupations internationales relatives à la gestion durable et la lutte contre les changements climatiques avec le processus de la REDD;
- Le secteur de l'exploitation forestière et de l'industrie du bois doit s'adapter à l'évolution des marchés et à l'exigence d'une meilleure prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans la gestion forestière

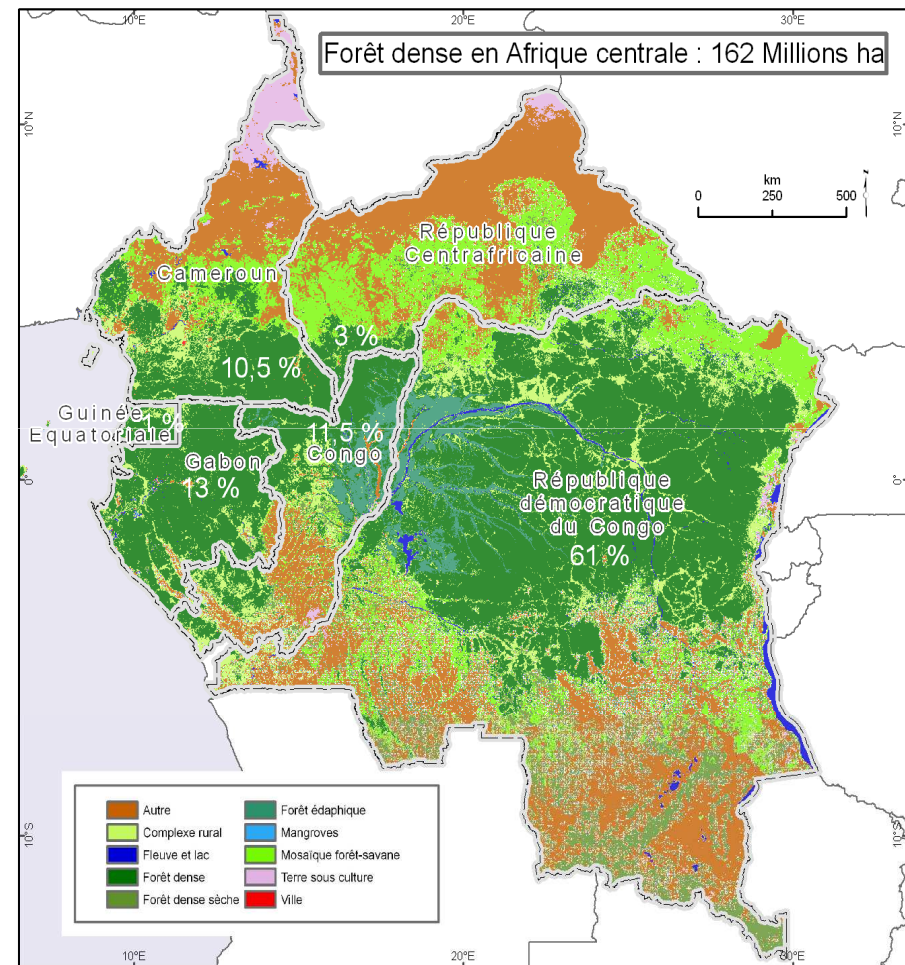
Données de base sur le Bassin du Congo

- Il est situé en Afrique centrale et s'étire tout le long de l'équateur
- Il est drainé par de nombreux cours dont le plus important est le fleuve Congo



Données de base sur le Bassin du Congo

- Second massif forestier tropical d'un seul tenant après celui de l'amazone
- Environ 160 millions d'hectares de forêts dense humide
- Ce massif couvre une grande partie des territoires de la RDC et de la République du Congo, la presque totalité des territoires de la République Gabonaise et de la Guinée Equatoriale, le sud-est du Cameroun, le sud de la RCA



Données de base sur le Bassin du Congo

- La faible moyenne du taux annuel de déforestation cache les disparités entre pays
- Incertitudes sur les méthodologies de mesures

	2000 – 2005 (Source, OFAC, sous presse)			
	<i>n</i>	Gross Deforest	Gross Reforest	Net Deforest
<i>Cameroun</i>	20	0.17%±0.14%	0.14%±0.19%	0.03%
<i>Congo</i>	40	0.16%±0.06%	0.08%±0.05%	0.07%
<i>Gabon</i>	12	0.07%±0.05%	0.07%±0.07%	0.00%
<i>Eq Guin</i>	0	-	-	-
<i>CAR</i>	23	0.10%±0.06%	0.04%±0.05%	0.06%
<i>DRC</i>	242	0.32%±0.05%	0.10%±0.03%	0.22%
<i>C.B.</i>	337	0.26%±0.04%	0.09%±0.02%	0.17%

Données de base sur le Bassin du Congo

- **Biodiversité très élevée**
 - Environ 50% des espèces animales du continent africain;
 - Habitat des espèces animales endémiques et emblématiques (éléphants, gorilles, chimpanzés, bongos... etc)
 - Plus de 10000 espèces végétales dont 3000 sont endémiques



Données de base sur le Bassin du Congo

- Important puits de carbone
- Multitudes d'autres services environnementaux
- Présence de nombreux minerais



Données de base sur le Bassin du Congo

- Plus de 75 millions d'habitants habitent les pays du Bassin du Congo
- Environ 70% de la population dépendent des ressources forestières pour leur survie ou génération des revenus
- Infrastructures de développement socio-économique insuffisantes ou très dégradées
- Proportion élevée de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté



Menaces sur les forêts du Bassin du Congo

- Déboisement puis défrichage liés à l'extension des terres agricoles
- Exploitation excessive ou anarchique des forêts
- Développement des infrastructures; urbanisation



Menaces sur les forêts du Bassin du Congo

- Braconnage
- Exploitation minière



Dynamique COMIFAC

- Mars 1999: Sommet des chefs d'Etat de Yaoundé sur les forêts et signature de la Déclaration de Yaoundé
- 2000: création de la COMIFAC – Organe politique et technique d'orientation, de coordination et de décision en matière de conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
- COMIFAC harmonise et coordonne les politiques forestières de ses Etats membres

Dynamique COMIFAC

- Février 2005: Sommet de Brazzaville et signature du Traité instituant la COMIFAC;
- Dix (10) Etats membres ; Siège et Secrétariat Exécutif basés à Yaoundé;
- Plan de Convergence adopté par le Conseil des Ministres définit les stratégies communes d'intervention des Etats membres et des partenaires en matière de conservation et gestion des écosystèmes forestiers
- Le partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) est une réalité; il est coordonné par une facilitation tournante par un des pays partenaire tous les deux ans

Cadre Institutionnel de la gestion / Sous régional

- Octobre 2002 à Kinshasa 20^{ème} Conférence ordinaire des Ministres de l'OAB: Adoption des PCI harmonisés OAB-OIBT
- **Octobre 2003: Conférence ministérielle africaine AFLEG et adoption de la Déclaration AFLEG**
- Février 2005: Sommet de Brazzaville - Engagement des chefs d'Etat à mettre les forêts du BC sous aménagement sur la base des PCI OAB/OIBT avec pour cible 2015
- Plusieurs directives et accords sous régionaux (contrôle forestier, PFNL...)

Cadre Institutionnel de la gestion / Sous régional

- Plusieurs directives et accords sous régionaux (contrôle forestier, PFNL...)
- **Plusieurs nouvelles initiatives de financement** souvent liées à la problématique des changements climatiques:
 - **Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo** (Congo Basin Forest Fund – CBFF); 100 Millions de USD déjà mobilisé UK et Norvège
 - **Programme Stratégique d'Appui à la Gestion Durable du Bassin du Congo du GEF** qui vise à réunir 200 Millions de USD pour lequel les engagements ont déjà été pris pour 54,7 Millions de USD de la part des agences du GEF (BM, FAO, PNUD, PNUE)

Cadre Institutionnel de la gestion/Pays

- Adoption de nouveaux codes forestiers (Cameroun-1994, Congo-2000, Gabon-2001, RDC-2002, RCA-2008)
- Les codes forestiers consacrent l'aménagement forestier comme élément central d'un dispositif d'organisation du secteur
- Définition d'un domaine forestier permanent dont la constitution se fait au rythme du classement des forêts
- Projet de révision des législations forestières en cours dans certains pays

Cadre Institutionnel de la gestion/Pays

- Délégation de responsabilité aux entreprises elles-mêmes pour la préparation du plan d'aménagement sous la supervision de l'administration forestière
- Dans plusieurs cas la loi prescrit la concurrence dans l'attribution des permis par appel d'offres
- La loi autorise explicitement la création des forêts communautaires (sauf en RCA et République du Congo)
- Insistance sur la transformation locale du bois et la volonté de dissuader l'exportation des grumes, afin de favoriser la création d'emplois et de garder la valeur ajoutée sur le territoire national

Cadre Institutionnel de gestion / Pays

- **Elaboration des PCI OAB/OIBT nationaux (Cameroun, Gabon, RCA Rép. Congo, RDC)**
- **Amélioration de la gouvernance forestière à travers :**
 - **Tous les pays du Bassin du Congo sont engagés dans le processus FLEGT** . Le Congo, le Cameroun et la RCA ont signé avec l'UE des accords de partenariat volontaire (APV).
 - **Certains Etats ont adopté le principe d'associer des observateurs indépendants (OI)** au suivi des opérations forestières en vue d'une plus grande transparence
 - **Les certificats de légalité des bois** issus des forêts du bassin du Congo

Les surfaces forestières concédées

- 39.009.521 ha de forêt étaient concédées en 2008 par l'ensemble des pays du bassin du Congo
- En 2009/2010, 44.151.463 (exclus la Guin. Eq.)
- 2010: Plus de 14 millions d'ha aménagés (plan d'aménagement approuvé); Problème sur l'effectivité de la mise en oeuvre
- 2010: 4,5 millions d'ha certifiés

La production de bois

- Bassin du Congo 3% de grumes parmi les 3 bassins
- En 2007, production de grume près de 9 millions m³
- En 2008, crise financière internationale, baisse de production
- En 2009, les chiffres en notre possession montrent une tendance à la remontée de la production

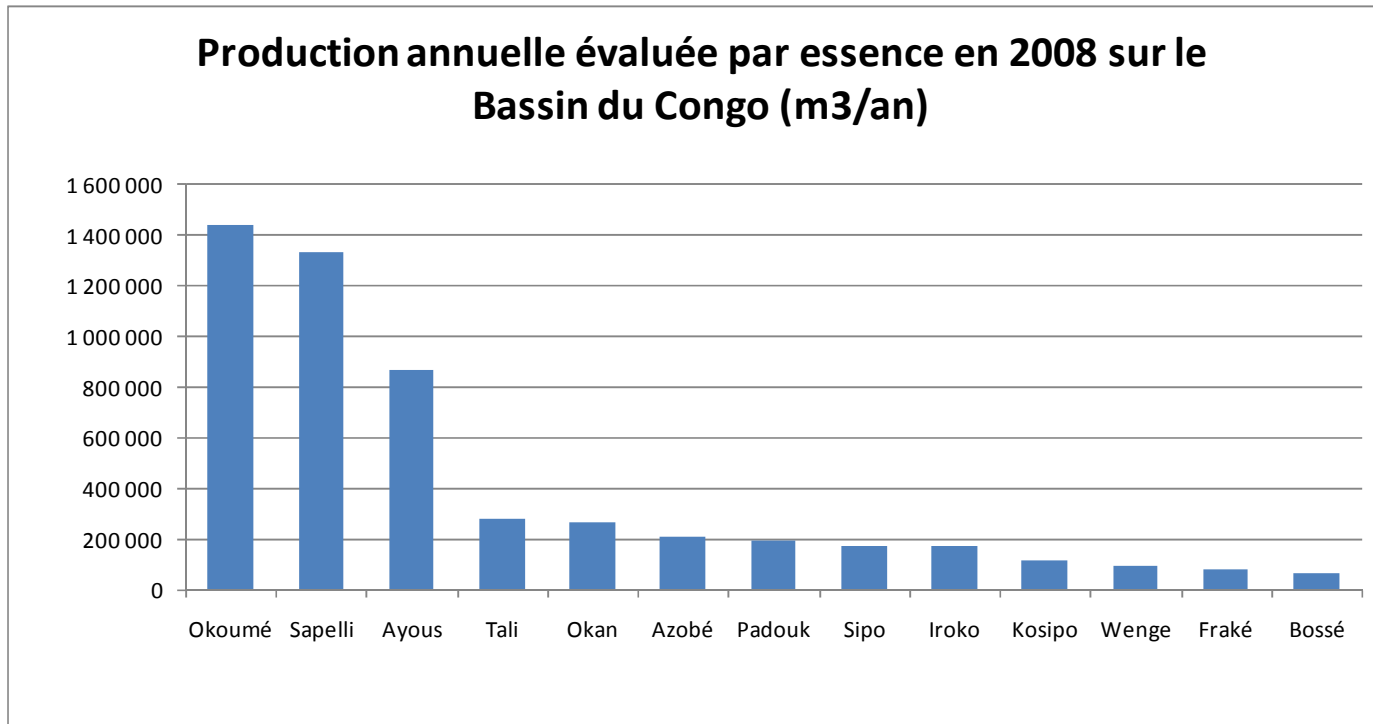
Production Mondiale, 2008 Source OIBT, 2010	Grumes X 1000m ³	Sciages X 1000m ³	Contreplaqués X 1000m ³
Bassin du Congo	7.815	1.524	117
Part du total	3%	2%	1%
Afrique	10.248	3.077	250
Asie-Pacifique	94.413	29.346	12.834
Amérique Latine/Caraïbes	122.615	31.941	4.282
Total	235.091	65.888	17.523

La production du bois

- Gabon reste depuis 1999 le premier producteur de grumes; moyenne annuelle de plus de 3 millions de m³;
- Cameroun un peu plus de 2 millions/an
- Rép. Congo 1,3 millions/an
- RCA 0,5 million/an
- Guin. Eq. : forte contraction de la production entre 2007 et 2009; décision d'abord d'interdire l'exportation, puis d'annuler toutes les concessions forestières pour laisser les forêts se constituer; cette décision a été suspendue
- La RDC reste le géant endormi avec une production du secteur formel qui peine à retrouver son niveau déjà faible d'avant 1999 de 400.000 m³/an

La production de bois

- L'Okoumé reste la 1^{ère} essence avec 1,4 millions de m³ de grumes produits en 2008



- Les plantations forestières occupent actuellement une place limitée en Afrique centrale tant en superficie qu'en production

L'industrialisation de la filière

- Les pays exigent de plus en plus des opérateurs de la filière qu'ils s'assurent d'une valorisation plus poussées des grumes:
- Rép. Congo: 85% ; baissé à 70% en raison de la crise internationale jusqu'en 2011; possibilité d'échanger les quotas entre opérateurs;
- Gabon; 100% depuis fin 2009; possibilité d'accorder des quotas d'exportation pour 2011;

L'industrialisation de la filière

- Cameroun: vente de certaines essences sous forme de grume est interdite (liste des essences donnée dans un arrêté ministériel)
- RCA: 70% depuis 2008
- RDC : 70% au moins (quotas fixés par opérateur) pendant 10 ans pour les détenteurs d'unités de transformation et les exploitants nationaux
- Guinée Eq.: 100% depuis 2008.

L'industrialisation de la filière

- Le taux de transformation effectif a fortement augmenté

	1993-1999**	2005-2008*
Cameroun	57 %	88 %
Congo	42 %	57 %
Gabon	15 %	37 %
Guinée Équatoriale	NA	11 %
RCA	77 %	59 %
RDC	69 %	39 %
Afrique Centrale	42 %	54 %

**Évaluation faite à partir des données disponibles sur la période. Selon les cas, cette évaluation est faite, soit sur base de la proportion de bois entrés en usine sur l'ensemble export + entrée en usine, soit sur base des bois non exportés sur la production de grumes.*

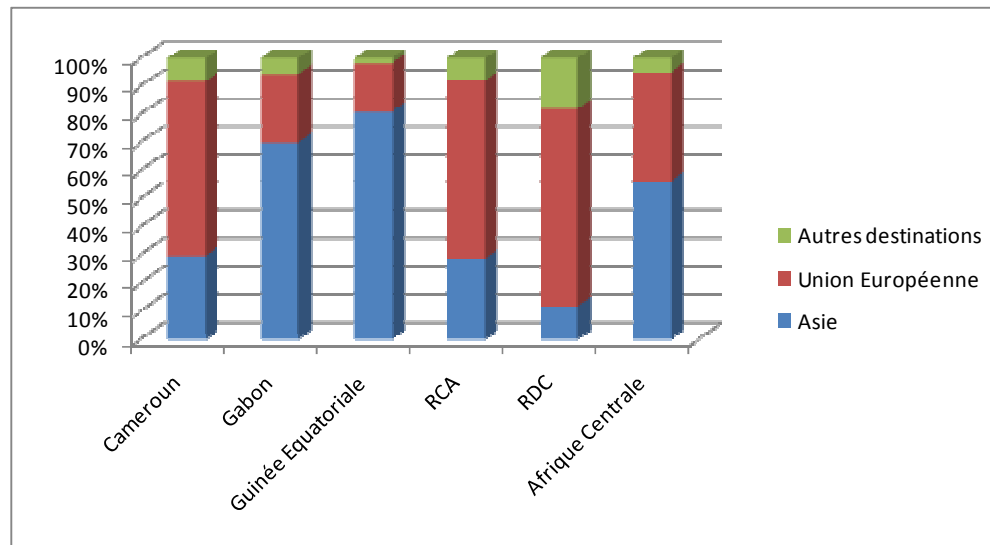
*** Pas de données pour la Guinée Équatoriale.*

Sources : 1993-1999 : OIBT ; 2005-2008 : OFAC.

- L'industrie du bois reste encore sous forme de première transformation : le sciage, 1,2 millions de m³/an
- Le contre plaqué est le principal produit de la 2^e transformation 350.000 m³/an

Les exportations

- La production du bois du secteur formel est en majorité destinée à l'exportation, le marché local étant essentiellement approvisionné par le secteur artisanal/informel
- Les principales destinations : UE et Asie
- Asie 60% 2005-2008; 70% en 2009



Le secteur informel

- Les réformes institutionnelles opérées dans la filière bois ont ciblé essentiellement les unités de production formelle de moyenne à grande importance orientée vers l'export
- Le secteur informel a été négligé, bien que ce soit lui qui alimente les marchés domestiques
- Les études du CIFOR rapportées par l'OFAC estiment la production en m³/an à :
- Cameroun 662.000; Gabon 50.000; Rép. Congo 99.000; RCA 41.000
- Les volumes produits par la filière informelle et la dynamique socio-économique qu'elle crée pousse à recommander que son importance soit reconnue et qu'elle soit mieux intégrée dans les politiques forestières du bassin du Congo

Les défis à relever

- Acquérir au sein des administrations forestières les capacités à mettre en œuvre les politiques forestières
- Généraliser la gestion durable à l'ensemble des superficies de la forêt;
- S'assurer du suivi de la mise en œuvre effective des plans d'aménagement en renforçant les capacités des institutions de contrôle forestier;
- Réviser les plans d'aménagement en intégrant des adaptations nécessaires pour consolider les prescriptions d'aménagement;

Les défis à relever

- Répondre aux attentes des marchés européens et américains de vérification de la légalité (FLEGT, Lacey Act)
- Diversifier les produits transformés en poussant plus loin la transformation
- Communiquer sur les atouts du bois tropical originaire du bassin du Congo et sur la gestion durable des forêts dont il est issu
- Formaliser le secteur informel

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

